

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-quatre juin de l'an deux mille quatre.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes « Espace de la Chênaie » à Lévignen , sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize juin deux mille quatre.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 53

Pouvoirs : 15

Votants : 68

Absents : 35

Présents : MM. BARA Alain – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – M. BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – PROFFIT Denis – SAPET Joël – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – FOUBERT Arnaud – VARIN Pierre – BLAIS Joseph(s) – Mmes FRIEZ Josette – BRILLON Catherine – MM. BOURGEOIS René – TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – DELLOUE Alain(s) –Mme REPETTI Yveline – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST GUY – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – Mmes GUILLON Marie-Odile – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – FOUANT Huguette - MM. DUPILLE Philippe – GAGE Daniel – PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – CHARDON Pierre – GABES André(s) – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – BARIZET Jean-Claude.

Absents excusés : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – JEZIERSKI Richard – Jean-Marc HEURTAUT – LOISELEUR Jean-Michel – RYCHTARIK Jean-Paul – DUFAYE Dominique – LAISIER Claude - FOIX Pascal – CHARTIER Jean-Luc – DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – SEVERAUD Jean – Mme MARTIN Manoelle – MM. LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – LEN Laurent – LAFOND Marc – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MOREAU Guy – PHILIPON François – MEURANT Christian – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand -

Pouvoirs : M. HAMELIN Benoît (Antilly) à M. BARA Alain (Bargny) – M. PELLERIN Jean (Betz) à M. BOULLAND Philippe (Betz) – M. GONIAUX Joël (Boullarre) à M. BOURGEOIS René (Etavigny) –M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. GENTIL Didier (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – M. BRIATTE Hubert (Morienvil) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvil) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. Denis Proffit (Bouillancy) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin).

Secrétaire de séance : Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2004 / 45

Objet : Lancement de la procédure de modification du Schéma Directeur du Valois.

VU l'Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la Communauté de Communes exerce de plein droit des actions en matière d'aménagement de l'espace, et de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois et sa compétence en matière d'élaboration, de révision, de modification et de suivi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Schémas Directeurs soumis au régime juridique des SCOT,

VU les Articles L122-13 et L122-18 du Code de l'Urbanisme,

VU le Schéma Directeur du Valois approuvé le 10 mai 1995,

CONSIDERANT que sur les 300 hectares de surfaces destinées à l'accueil d'activités économiques autorisées par le Schéma Directeur du Valois lors de son élaboration en 1995, seulement 280 ha ont été affectés aux communes d'accueil désignées dans le même Schéma,

CONSIDERANT que la création d'une zone d'activités intercommunale de 20 hectares destinée à l'accueil d'une combinaison d'activités PME/PMI et logistique (60/40%) pourrait contribuer à la création de 400 à 500 emplois et générer un produit de Taxe Professionnelle de l'ordre de 800 à 900 000 €uros par an,

CONSIDERANT les conclusions de l'étude menée par le Bureau Ernst et Young pour la Communauté de Communes conseillant une localisation de cette zone en extension de la zone communale de Nanteuil-le-Haudouin, en raison de la proximité immédiate de la RN2,

VU l'Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise du 22 juin 04 interdisant la circulation des poids lourds sur la RD 330A (Nanteuil – Senlis) évitant des nuisances supplémentaires pour les communes de Baron et de Versigny,

CONSIDERANT que la modification proposée ne porte pas atteinte à l'économie générale du Schéma Directeur,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,**

APPROUVE le projet de création d'une zone d'activités intercommunale de 20 ha, et son implantation à Nanteuil le Haudouin,

AUTORISE le lancement d'une procédure de modification du Schéma directeur afin d'affecter à Nanteuil le Haudouin les 20 ha restant prévus au Schéma Directeur et non encore attribués, et mandate le Président à cette fin,

DECIDE que la présente délibération sera notifiée aux personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'article L122-8 du Code de l'urbanisme.

Fait et délibéré le 24 juin 2004, à Lévignen.

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**